

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : de la Bièvre n° : tronçon : 50 ml

NATURE DES TRAVAUX

Raccordement "ORANGE" bâtiment prof. meublé clients

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : Date :

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle

Sud

Service :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 19/02/18 Au : 19/02/18

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m	X		
B15/C18			
K10			
Feux tricolores	X		

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : EST-RESEAOX

Personne responsable du chantier : PIERSON

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 09 55 48 55

Maître d'œuvre / d'ouvrage :

Date :

Signature / cachet

Entreprise : EST RESEAOX

Date : 15/02

Signature / cachet

57310 SARREBOURG
03 87 24 56 80

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

oui Oui, avec les restrictions suivantes : Non, au motif suivant :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

A Sarrebourg, le 16-02-2018

Signature / cachet



Pour le Maire
L'adjoint délégué

[Signature]